



Informations sur la négociation de l'accord concernant les équipes de suppléances SD/SDL

Réunion du 29/06/2011



Troisième réunions concernant l'avenant SD/SDL permettant à l'employeur de maintenir un fonctionnement Weekend au-delà du mois d'août 2011.

Encore une fois dans un contexte de plan PPP où les salariés n'ont aucune visibilité sur leurs futures surcharges de travail et sur leurs conditions de Travail en général ,Force Ouvrière gardera cet accord Weekend sous la main comme levier et comme garantie contre toute dérive de nos dirigeants car on ne sait que trop bien ce dont ils sont capables. Oui aux volumes, mais pas dans n'importe quelles conditions ni à n'importe quel prix. Sachant que du personnel est retiré du packaging, du pal et que la qualité serai à la charge des opérateurs, et tout ce qui ne nous a pas été officiellement remonté.

Il est clair que pour Force Ouvrière l'accord weekend se doit d'évoluer en faveur des salariés notamment en leur accordant des jours de repos compensant la perte nette des jours RTT lorsqu'ils sont en équipe Weekend.

De même l'attribution de ces jours supplémentaires contribuerait pour certains salariés en semaine à franchir le pas pour s'essayer au travail de weekend de façon à casser la routine et la fatigue qui en découle.

Attribution de repos supplémentaires

La Direction accorderait, à ce jour, 0.5 jour de repos additionnel par mois d'activité en weekend et pris dans l'année civile suivante celle de leur acquisition.

Ceci représentera 5 jours sur une année civile pleine soit pour l'équipe à l'année (NMPL) composée de 13 CDI.

5 jours comparativement à 12.5 jours pour nos collègues Toulousains !!! Si cet accord est similaire à CCE, nous devrions en avoir les mêmes avantages !!! Cherchez l'erreur !!! , copie à revoir

Le principe serai le même pour les équipes de suppléance longues (entre 6 et 12 mois) mis à part que seul 2 jours de repos avant et après période Weekend seraient accordés contre 2 avant période et 3 après actuellement.

L'esprit financier et tortueux de nos dirigeants est bien là, on donne pour mieux reprendre !!!

Pour les équipes de suppléance courtes (jusqu'à 6 mois) aucun repos additionnel et seul 1 jour avant et après période serai accordé ce qui est pire qu'actuellement.

Pourquoi un tel changement ? Toujours vouloir prendre de la main gauche ce qu'on donne de la main droite ?

Jours fériés

Toujours ce litige sur le 1^{er} Mai .Force Ouvrière estime que les heures de 00h00 à 05h00 le 02 Mai doivent être non travaillées mais néanmoins payées comme avant.

Retour en semaine

Au même titre que CCE, Force Ouvrière ne conçoit le retour des salariés en semaine que pour d'éventuelles formations, visites médicales **et exceptionnellement pour des interventions techniques graves et soudaines nécessitant le retour uniquement de personnel de maintenance expert et volontaire (après accord des techniciens maintenances).**

Embauche

FORCE OUVRIERE comme tous les syndicats responsable est favorable aux embauches, mais pas à n'importe quel prix et aux détriments des salariés CDI de CCPSA.

Durée de l'accord

Sa durée sera conditionnée aux avancées des négociations, c'est-à-dire très courte (si peu d'avancée) à courte pour faire un état des lieux du plan PPP et ajuster l'accord Weekend en fonction de la nouvelle donne. FORCE OUVRIERE A LA VOLONTE DE NEGOCIATION ET NE VEUT PAS DE PERTES DE VOLUME.

VOS ELUS FORCE OUVRIERE